

Covid-19 : communiqué de presse du samedi 28 mars

Mise en place d'une cellule de soutien psychologique

Troyes Champagne Métropole, la Ville de Troyes et son Centre Municipal d'Action Sociale (CMAS) assurent la continuité des services publics essentiels - sécurité, salubrité et solidarité - afin de favoriser le confinement, seule mesure pour lutter contre la propagation du COVID-19 et permettre à la chaîne de santé de se consacrer aux malades.

o Cellule de soutien psychologique

Dans le contexte de l'épidémie de COVID-19, afin d'accompagner adultes, adolescents, enfants et professionnels de santé, l'association Actualité de la psychanalyse à Troyes, la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole proposent une cellule de soutien psychologique gratuite, anonyme, confidentielle et ouverte à tous. **Dès lundi 30 mars, des professionnels sont à votre écoute de 9h30 à 12h30 et de 14h à 20h, du lundi au samedi : 03 10 72 10 50.**

o Distribution de masques

La distribution de masques, gants, charlottes, lunettes et blouses aux professionnels de santé libéraux (médecins, spécialistes, infirmiers et sages-femmes) s'est poursuivie ce vendredi 27 mars. **Près de 200 représentants des professionnels de santé ou établissements spécialisés** se sont présentés depuis mercredi à l'Hôtel de Ville de Troyes pour récupérer ce matériel mis à leur disposition afin d'assurer pleinement leurs missions. Cette distribution s'effectue en accord avec le Préfet et l'Agence Régionale de Santé et sous le contrôle de l'Ordre des Médecins et des Pharmaciens.

Troyes Champagne Métropole a également distribué, ce vendredi 27 mars, **2 000 masques en tissu pour les grandes surfaces alimentaires de la métropole** (Leclerc

Saint-Parres-aux-Tertres, Intermarché Saint-Lyé, Super U Saint-Germain, Carrefour Buchères, Bi1 Sainte-Savine, Carrefour Saint-André-les-Vergers, Thiriet Saint-André-les-Vergers et Saint-Parres-aux-Tertres). Ces masques sont issus des ateliers de l'entreprise Lacoste, dont le personnel s'est porté volontaire. Par ailleurs, un recensement des commerces ouverts de Troyes Champagne Métropole est en cours jusqu'au lundi 30 mars afin d'optimiser la distribution de ces masques aux professionnels du secteur.

o Fourniture de parois de protection

Afin de garantir aux commerçants troyens qui peuvent demeurer ouverts, une distance de sûreté avec leurs clients, la Ville de Troyes travaille sur la fourniture de parois de protection antiprojections en plexiglas, sur la base de trois largeurs différentes pour répondre au mieux aux différentes demandes. La distribution a débuté jeudi après-midi, mais **les commerçants troyens peuvent encore adresser leur demande par e-mail** sur manager-commerce@ville-troyes.fr

avec une photo de leur banque d'accueil, sa hauteur, sa profondeur et sa largeur, afin de recevoir un équipement à la taille la plus adaptée.

o Maintien des marchés extérieurs

Depuis plus d'une semaine déjà, la Ville de Troyes a tenu compte des recommandations gouvernementales dans la lutte contre le COVID19. L'accès aux marchés extérieurs a été restreint aux marchands abonnés et aux seuls étals alimentaires, dans l'objectif de limiter drastiquement les rassemblements sur l'espace public.

Sur ces motivations, et à la suite des dernières annonces gouvernementales interdisant la tenue des marchés extérieurs, la Ville de Troyes a sollicité une autorisation préfectorale (comme l'autorise le décret du 23 mars 2020) afin de maintenir le **marché extérieur du samedi matin sur la place du marché des Halles et la place Saint-Remy**, et le **marché extérieur du dimanche matin, place Romain-Rolland dans le quartier des Chartreux**, avec l'engagement de déployer de nouvelles modalités logistiques et sanitaires dans le souci constant de veiller à la santé de la population.

Monsieur le Préfet a pris deux arrêtés portant autorisation de poursuite d'exploitation des deux marchés cités ci-dessus, qui se maintiendront dans les conditions suivantes :

- * Les étals seront disposés sur un linéaire continu et aucun ne fera face à l'autre ; une bande matérialisée au sol constituera un linéaire que tous les chalands devront emprunter en s'espaçant d'un mètre au minimum ; ils pourront rejoindre, par un cheminement perpendiculaire, chacun des étals présents où la même distance de sécurité devra être observée.
- * Chaque commerçant installant son étal devra placer dans son dos son véhicule, ce qui constituera un obstacle physique à tout contact ou tout rapprochement favorisant la propagation du virus.
- * Les marchés seront limités aux seuls abonnés vendant des produits alimentaires.
- * Un receveur-placier aura pour fonction de veiller à ce que les distances de sécurité, le nombre maximum de chalands et le mode de fonctionnement défini soient respectés ; en cas de difficulté, il pourra solliciter les agents de la Police municipale et pourra mettre fin au marché prématurément si les conditions de son déroulement n'étaient pas respectées.
- * Un point d'eau avec distributeur de savon sera disponible à proximité immédiate des marchés, pour l'ensemble des chalands et commerçants, afin de permettre à chacun de se nettoyer les mains aussi souvent que nécessaire.

A savoir : Les marchés extérieurs permettent aux Troyens de s'approvisionner en produits frais, de qualité, bio ou issus de circuits courts, notamment pour les habitants dont la situation physique ou l'âge rend les déplacements limités ou complexes.

Grâce à l'offre alimentaire diversifiée du marché extérieur (légumes, fruits, crèmerie, pains...),

complétée par l'offre du marché couvert (poissonnerie, viande, traiteur, épicerie sec...), il est possible de s'approvisionner pour plusieurs jours et de limiter, par voie de conséquence, les sorties sur le reste des jours de la semaine. Un point d'approvisionnement essentiel en produits de première nécessité, utile à l'ensemble de la population.

o Marquages au sol

Deux nouveaux marquages au sol ont été réalisés par les services de la Ville de Troyes pour la journée du vendredi 27 mars, avenue Chomedey-de-Maisonneuve et entrée du marché des Halles, côté parvis rue de la République.

Depuis le 18 mars, les gardes-champêtres de la Ville de Troyes, en liaison avec les commerçants et professionnels concernés, réalisent ces marquages à la peinture sur l'espace public au droit des magasins troyens. Ils permettent notamment aux commerçants alimentaires et pharmacies, autorisés à rester ouverts, de faire respecter les distances minimales nécessaires entre les clients. Ces marquages ont déjà été effectués à l'intérieur du marché couvert des Halles par les services techniques. Ils ont également été réalisés devant les distributeurs de billets et les autres commerces ou services ayant l'autorisation de demeurer ouverts. Ils s'étendent désormais à l'ensemble des quartiers troyens et aux abris de bus.

o Information des citoyens

Afin de tenir les Troyens informés de la pandémie de COVID-19, les sites Internet de la Ville de Troyes et de Troyes Champagne Métropole mettent régulièrement leurs pages à jour. Ainsi, sont partagées quotidiennement :

- les **communiqués de presse** mutualisés des deux collectivités et du Centre Municipal d'Action Sociale, mais aussi **les interventions de François Baroin**, maire de Troyes et président de l'Agglomération, informant de la situation sur notre territoire ;
- une **Foire Aux Questions** recensant les principales questions posées au standard ou via les réseaux sociaux par les habitants et usagers, comptant ce samedi 28 mars près d'une centaine de réponses aux interrogations des Troyens ;
- la nouvelle **organisation des collectes de tri et des ordures ménagères** pour les habitants de Troyes et de Troyes Champagne Métropole. Pour la période du lundi 16 au jeudi 26 mars (soit la période de confinement), ont ainsi été visitées :
 - page communiqués de presse/déclarations de François Baroin avec 5078 visites (4140 pour le site Ville et 938 pour le site TCM) ;
 - Foire Aux Questions avec 6723 visites (2724 pour le site Ville et 3999 pour le site TCM) ;
 - Collecte des déchets avec 1428 visites (762 pour le site Ville et 666 pour le site TCM).

VILLE DE TROYES COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour recevoir toutes les notifications de la Ville de Troyes quant aux mesures mises en place et aux bons gestes à adopter, les Troyens sont invités à **télécharger l'application Ville de Troyes**, gratuite sur Google Play et App Store. **186 personnes** ont téléchargé l'application ce dernier mois (depuis le 26 février).

Pour l'information des Troyens en temps réel, la page Facebook de la Ville de Troyes a enregistré 220 000 vues de ses publications, 104 000 vues des vidéos d'intervention de François Baroin, et un gain de 1000 abonnés ces dernières semaines.

De plus, des SMS sont déclenchés très régulièrement pour tenir informés alternativement les habitants de Troyes Champagne Métropole et les Troyens. **Si vous n'avez pas reçu ces messages d'alerte, vous êtes invités à vous inscrire sur les sites**

<https://troyes-champagnemetropole.fr/actualite/covid-19-faq/> ou

<https://www.ville-troyes.fr/covid-19-des-reponses-avos-questions/>

A ce jour, 1387 SMS sont envoyés par la Ville de Troyes et 767 pour Troyes Champagne Métropole.

Ils sont complémentaires des messages de télé-alerte (dispositif de message vocaux, identiques à ceux passés durant les épisodes de crue) déclenchés en cas de danger. Les personnes possédant un numéro fixe hors liste rouge sont automatiquement concernées par les messages de télé-alerte. Ceux sur liste rouge ou qui désirent être appelés sur leur portable doivent s'inscrire sur les sites www.troyes-cm.fr ou www.ville-troyes.fr

69 931 personnes sont inscrites pour Troyes Champagne Métropole, 29 689 pour la ville de Troyes.

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr